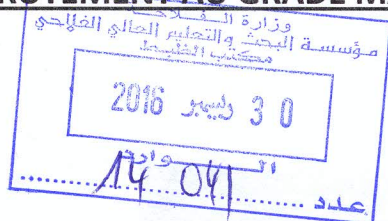


Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion des enseignants chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

RECRUTEMENT AU GRADE MAITRE-ASSISTANT

Rubriques

Points



Adéquation du Profil du candidat avec le poste demandé

25

La non-conformité avec la discipline est éliminatoire

Adéquation du profil par rapport au poste demandé (spécialité).

- Cours de Formation : diplôme d'ingénieur agronome ou non **(10 pts/0)**
- Licence dans un domaine ayant trait à la spécialité demandée **(3 pts/0)**
- Mastère en sciences agronomiques **(03 pts)**
- Thèse en sciences agronomiques **(07 pts)**
- Sujet de thèse de doctorat en rapport avec la spécialité demandée **(5 pts)**

Activité de recherche dans la spécialité

35

Publications (25 pts)

- **Articles impactés** Thomson & Reuters (à noter par poids de l'impact) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà : x0.25)

Le poids des articles dépendra de la valeur de l'impact (selon liste fournie par l'IRESA) avec 3 catégories : impact supérieur à 2, impact entre 1 et 2, impact inférieur à 1.

- **Articles indexés** (4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar) (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

- **Articles à comité de lecture** (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

Les publications permettront de calculer selon la grille de poids relatif indiquée ci-dessous (A indiquant la position du candidat dans la liste des auteurs) une note relative pour chaque candidat. Le candidat ayant obtenu la meilleure note relative se verra attribué la note finale maximale de 25 points. Le reste des candidats obtiendront des notes finales

calculées proportionnellement à leurs notes relatives.

Grille de calcul				
Type/Rang	A1	A2	A3	A4 et +
IF>=2	10	7,5	5	2,5
1=<IF< 2	7	5,25	3,5	1,75
IF<1	3	2,25	1,5	0,75
Articles indexés	1	0,75	0,5	0,25

NOTE ABSOLUE	
---------------------	--

Brevets, obtentions végétales, chapitres de livres et ouvrages **(4 pts)**

- Brevets/obtentions végétales

- **Chapitres de livres** (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

- **Ouvrages** (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

Pour ce groupe, l'évaluation sera réalisée par tous les membres du jury, au cas par cas et après évaluation de la nature de l'ouvrage et de la valorisation ou pas de l'obtention végétale ou brevet.

- **Communications orales dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture **(4 pts)**** (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

- **Communications affichées dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture **(2pts)**** (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au delà : x0.25)

Pour les communications orales et par affiche, un maximum de 5 communications sera comptabilisé (celles permettant au candidat d'obtenir le meilleur score relatif).

La note attribuée aux communications sera calculée selon la grille de poids relatif indiquée ci-dessous (A indiquant la position du candidat dans la liste des auteurs) pour avoir une note relative par candidat. Le candidat ayant obtenu la meilleure note relative se verra attribué la note finale maximale (4 pour les communications orales, 2 pour les communications par affiche). Le reste des candidats obtiendront des notes finales calculées proportionnellement à leurs notes relatives.

Grille de calcul				
Type/Rang	A1	A2	A3	A4 et +
Com. Internationale avec texte	3	2,25	1,5	0,75
Com. Internationale sans texte	1	0,75	0,5	0,25
Com. Nationale avec texte	1	0,75	0,5	0,25

Rayonnement & Formation

15

- Contribution de la recherche au développement : Animation de journées d'information, organisation d'ateliers, élaboration de guide technique. **(3 pts)** (0-1-2-3)
- Participation à l'encadrement **(4 pts)** (0-1-2-3-4)
- Participation à l'enseignement **(2 pts)** (0-1-2) (> à 10 H 2pts)
- Stages de formation (plus de poids aux stages visant la maîtrise des techniques de laboratoire) **(3 pts)** (0-1-2-3)
- Expériences professionnelles (y compris post doc) et distinctions (prix et autres) **(3 pts)** (0-1-2-3)

Exposé oral (qualité de la présentation **(3 pts)**, maîtrise linguistique **(5 pts)**, évaluation des connaissances **(12 pts)**) **20**

Présentation du dossier (3-4-5)

5

Total

100

1. Éliminatoire (score total) : inférieur à 60/100
2. Éliminatoire pour les rubriques suivantes : *Profil, Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier* : inférieur à 60/100 par rubrique considérée
3. Évaluation du profil du candidat par rapport au poste demandé (25 points)
 - 3.1. Profil du candidat en dehors de la discipline : éliminatoire
 - 3.2. Profil du candidat dans la discipline : adaptation par rapport au poste (spécialité demandée)
 - Diplômes en sciences agronomiques : max de 10 points
 - Profil sujet de la thèse de doctorat par rapport au poste : max de 5 points
4. Toute activité rapportée par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. les attestations de stage et les attestations d'enseignement en tant que vacataire doivent être signées par soit le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.

5. Il faut accorder plus d'importance à la production scientifique reflétant l'effort personnel du candidat (à partir de sa thèse de doctorat et de son Post-Doc). La pondération sera dans ce cas comme suit : 2/3 pour les publications issues de son mastère, de sa thèse de doctorat et de son Post-Doc et 1/3 pour les publications issues de sa contribution dans des travaux de recherche menés par des équipes de recherche.
6. Les publications hors profil du poste seront intégrées au rayonnement

NB : Les grilles détaillées doivent être publiées avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature

La remise des dossiers de candidature aux présidents de jury n'aura lieu qu'après réception des grilles détaillées signées par tous les membres de chaque commission.

Chahmed Boussat
Nkunch
Joseph Fink